

## RÉOUVERTURE DE LA MAIRIE

Pour protéger les employés et les citoyens, des mesures de prévention ont été mises en place. Nous vous demandons de **prioriser les services en ligne** afin de limiter les visites à la mairie. Si vous devez vous présenter, vous devez suivre les consignes suivantes :

- Une personne à la fois est admise à l'intérieur de la réception et deux personnes en attente dans le corridor. Vous devez attendre sur les pastilles prévues à cet effet et respecter une distance minimale de deux mètres en tout temps
- Vous devez vous désinfecter les mains avant d'entrer
- Le port du masque est obligatoire

## TAXATION

Les taxes peuvent être payées en ligne via votre plate-forme bancaire ou par chèque envoyé par la poste ou déposé dans la boîte aux lettres située à droite de la porte d'entrée.

En dernier recours, vous pouvez payer par carte débit à la mairie.

## URBANISME

Les demandes de permis doivent se faire par courriel à [cjette@val-morin.ca](mailto:cjette@val-morin.ca) Les formulaires pour les demandes de permis sont disponibles sur le site [www.val-morin.ca](http://www.val-morin.ca). Pour toute question, contactez-nous au 819-324-5670, poste 3809. Si nécessaire, un rendez-vous doit être pris par courriel.

## VIGNETTES DU STATIONNEMENT DU LAC RAYMOND

Les résidents de Val-Morin peuvent se présenter à la mairie pour obtenir leur vignette gratuitement. Les résidents de Val-David doivent envoyer une demande par la poste avec une preuve de résidence et le paiement complet (50\$) par chèque libellé à : Municipalité de Val-Morin. Vous recevrez votre vignette par la poste. Une vignette par résidence.